



## COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

### L'ordre du jour est le suivant :

- 1) **Approbation du PV CHS du 10 avril 2014**
- 2) **Examen des registres santé et sécurité au travail**
- 3) **Budget : Examen de la situation des crédits et utilisation du solde resté disponible**
- 4) **Point d'étape sur la fusion des écoles à l'ENBD**
- 5) **Point d'étape sur le C.D.F.P de Rochefort**
- 6) **Examen des accidents de services.**
- 7) **Examen des fiches de signalement ou d'agression.**
- 8) **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

Ce compte rendu ne respecte pas dans sa totalité l'ordre des interventions et regroupe les échanges par thèmes.

C'est le quatrième CHS-CT de l'année 2014. La CGT Finances lit sa déclaration liminaire. [Ici](#)

Il est à noter l'absence du directeur départemental des Finances Publiques (M SUDRET) remplacé par M NOLF

Le président réagit sur les déclarations liminaires de la CFDT et de la CGT.

### **Débat sur les déclarations liminaires CGT et CFDT.**

M NOLF tient à préciser que la direction est en train de mettre en place des groupes de travail avec les chefs de service sur les conditions de travail. Il reconnaît le mal être au travail qui s'est traduit notamment par une dégradation du Tableau de Bord de Veille Sociale mais que la direction a modifié son organigramme (*en mettant en place un A+ chargé des conditions de travail*) pour remédier à cette problématique.

Pour le budget, la direction mène une politique de rationalisation en faisant en sorte que celle-ci n'impacte pas les conditions de travail.

Quant au manque de personnel et aux suppressions de postes, la direction précise que le nombre de postes vacants dans le département passe de 26 postes à 24 postes avec l'arrivée de deux nouveaux agents.

Quant aux remplacements des postes vacants, la direction a décidé de permaniser une grande partie de sa brigade de renfort.

La CGT considère que le manque d'effectif le manque de budget, le non-entretien de nos locaux, les suppressions massives de postes (29 en 2014, 15 en 2013) et l'augmentation du nombre de postes vacants modifient le contexte juridique dans ce département et à la DGFIP.

Cela est accentué par le fait que la Direction Générale des Finances Publiques a rendu une partie de son budget (*Cf loi de finance rectificative 2014*) alors que nous avons tous constaté que l'on a demandé à partir de novembre 2013 aux géomètres du PTGC et aux agents de la redevance audiovisuelle de ne plus se déplacer pour économiser sur les frais de déplacement.

En conséquence, la CGT réaffirme que cette politique est « pathogène pour la santé des agents ». La CGT rappelle que le vocabulaire utilisé dans sa déclaration liminaire est loin d'être anodin puisque c'est à partir de cette notion tirée d'un rapport de l'inspection du travail que la justice a procédé à la mise en examen d'une partie de l'organigramme (*notamment le Directeur General et Directeur des ressources humaines*) de France Telecom en 2010.

La CGT tient à rappeler que son but n'est pas de s'engager systématiquement, sur la voie de la judiciarisation. Ainsi lors du suicide d'un agent intervenu en 2014, elle n'a pas demandé une enquête du CHS-CT, car elle savait que des problèmes personnels étaient à l'origine de cet acte. Néanmoins en cas de problème ou de défaillance graves, nous n'hésiterions pas à utiliser cette arme.

Au vu de ce contexte, la CGT souligne l'importance de plus en plus prégnante de la documentation du CHS-CT (*Rapport ISST, Médecin de prévention, Visite de site, etc...*) et des annotations qui sont effectuées sur les procès-verbaux.

En réponse M NOLF explique que quand la DGFIP rend de l'argent c'est une décision politique. Nous rétorquons que quand le directeur général prend le poste il prend les primes ainsi que les responsabilités qui y sont attachées et nous rappelons que même dans la grande muette les plus hauts gradés se sont exprimés sur la dégradation de l'outil militaire et du danger que cela représente pour leurs hommes. Nos hauts responsables font quant à eux preuve d'un silence assourdissant. Pour conclure, quand le Directeur Général décide de rendre une partie de son budget c'est qu'il considère que tout fonctionne correctement. En conséquence, nous considérons que la responsabilité du directeur général est engagée dans la dégradation de nos conditions de travail.

Au cours de ce débat; le CDFP de Rochefort est évoqué en partie ainsi que le troisième étage de Fetilly. (Ces thèmes seront repris par la suite)

Ensuite M Rideau (Directeur de l'École des douanes) tient à répondre sur la déclaration liminaire de la CGT concernant l'ENBD. À sa demande, les représentants du personnel acceptent de modifier l'ordre du jour. Le point 4 est donc placé en première position

## 1/ **Approbation du PV CHS du 10 avril 2014**

Les syndicats approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

À noter que le médecin demande d'adjoindre la documentation qui présentait les risques psychosociaux.

## 2/ **Examen des registres santé et sécurité au travail.**

3 Fiches navettes ont seulement été déposées par la DDFiP et 1 fiche navette pour l'ENBD

Une grande partie de ces fiches navettes font déjà l'objet de financement de travaux ou d'achat de matériel dans le budget du CHS-CT. Sur ce point, nous ne relaterons que les fiches n'ayant pas eu de réponse ou relatant des problèmes de sécurité et d'hygiène.

\*\*\*\*\*

Pour le CDFP de Saint-Jean-d'Angely, nous sommes à nouveau intervenus pour demander l'installation d'un bac à sel et que la DDFiP fasse le nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble pour réparer les fenêtres du SIP (laisse passer l'air et l'eau en cas de forte pluie). Ce n'est que la troisième demande que nous faisons dans cette instance depuis la visite de la délégation effectuée le 27/05/2013. Le rapport est [ici](#). Nous avons prévenu le responsable du BIL que nous ne lâcherons pas le morceau.

### **Fiche DDFiP 2014 n°32 du 11/03/2014**

À noter le retard de cette fiche. Néanmoins, le problème visuel relaté dans cette fiche et la non-ergonomie des applications informatiques ont déjà été traités lors du CHS-CT du 24/06/2014. Pour ce qui concerne l'agent, celui-ci doit contacter le médecin de prévention pour que son poste de travail puisse être aménagé.

### **Affaire à suivre**

\*\*\*\*\*

## 3/ **Budget : Examen des nouvelles propositions de travaux des directions**

Alors que le nombre de propositions était assez limité, **ce point aura fait l'objet de plus de trois heures de débat.**

Vous trouverez [ici le tableau récapitulatif des dépenses](#) refusées et acceptées.

Sur ces dépenses, la CGT est intervenue sur plusieurs points.

### **Installation d'une clôture avec portail au CDFP de Marennes**

Depuis plusieurs mois, les agents du CDFP de Marennes demandent l'installation d'une clôture pour empêcher les résidents d'un lotissement de passer derrière le site (en vélo, en mobylette) ou se trouve la sortie des agents. Il est à noter qu'un agent a déjà été renversé par un gamin passant en vélo. La direction a présenté une facture de 6778 € comprenant l'installation d'une clôture de 60 mètres et d'un portail automatique avec digicode.

La CGT a demandé si l'installation de cette clôture en limite de propriété était la conséquence d'une obligation due au plan d'occupation des sols de Marennes. Le responsable du BIL n'a pas pu répondre. Nous rappelons alors que la demande que nous avons relayée portait sur une clôture de 3 mètres de long et non de 60 mètres. Nous avons fait part avec les autres organisations syndicales de notre opposition à l'installation d'un portail avec digicode. Le budget du CHS-CT étant par nature à protéger les agents. Cette dépense relevant à nos yeux du programme 309 (entretien des locaux). La dépense a donc été ramenée à moins de 1000 €

### **Achat de casque anti bruit pour les agents du BIL**

Une organisation syndicale est intervenue sur le coût des casques proposés. + de 200 €. Après débat avec le médecin de prévention, il a été décidé dans un premier temps de financer des casques d'un coût de 15 à 20 € et de prévoir l'acquisition d'oreillette moulée et personnalisée pour chaque agent.

### **Achat d'un tracteur pour tondre la pelouse (3.368 €)**

La CGT ainsi que les autres organisations syndicales sont intervenues pour expliquer qu'il y avait des limites à ne pas dépasser dans la présentation de certaines dépenses au CHS-CT.

Nous sommes intervenus pour répondre à une critique de la responsable du BIL qui expliquait que ce type de décision pouvait aggraver les conditions de travail des agents de son service. Nous avons rappelé que le président de cette séance ayant une voix prépondérante pouvait valider cette dépense, que le budget du CHS-CT devait se consacrer à l'amélioration des conditions de travail. À nos yeux la dégradation des conditions de travail trouve son origine dans un budget de fonctionnement qui a été divisé par 2 depuis 2009.

### **Débat sur les dépenses présentées.**

Après que plusieurs dépenses aient été rejetées ou mises en réserve, la CGT est intervenue dans un premier temps pour critiquer la présentation de ce budget. En effet, la somme de 39000 € de dépenses était proposée pour 35000 € de budget restant à dépenser. Une grande partie de dépenses proposées dépend soit du programme 309 (entretien des immeubles) soit du budget de fonctionnement des directions. Étant en limite d'exercice comptable, par cette technique l'administration nous oblige à prendre ce type de dépense

Le président explique que ce n'était pas son intention et que les organisations syndicales pouvaient proposer des dépenses. Nous avons rétorqué que les membres titulaires disposaient pour cette réunion d'une seule journée de préparation, que nous n'avions pas à notre disposition les agents de la direction et leur pouvoir pour demander des devis aux entreprises.

Dans un deuxième temps, nous sommes intervenus pour dire que compte tenu du contexte budgétaire nous ne pouvions nous permettre de clôturer ce CHS-CT avec plus de 19000 € de dépenses non effectuées alors que le prochain CHS-CT est programmé pour le 17/11/2014. En effet, pour que les dépenses soient prises en compte comptablement il faut que les travaux aient débuté avant le 31 décembre. C'est la raison pour laquelle il avait été décidé (*PV du 14/04/2014*) que le CHS-CT devant clôturer les dépenses relatives à des travaux ne devait pas se tenir après le 15 octobre pour éviter de rendre du budget à la centrale. Nous avons donc demandé de procéder au vote sur des dépenses mises en réserve ou en cours de discussion.

Il est précisé que le solde restant soit la somme de 6700 € sera essentiellement consacré à l'achat de mobilier ergonomique (fauteuil par exemple).

La CGT a exigé dans le cadre du programme 309 que la direction lui fasse parvenir la liste des travaux qu'elle va solliciter auprès du préfet de région pour 2015. Vu la faiblesse de ce budget, le but de cette demande est de savoir si la direction fait réellement son boulot, à savoir demander des travaux d'entretien pour des immeubles appartenant à l'état. *Nous avons toujours expliqué que la politique immobilière de l'État est un non-sens (propriétaire/locataire). En effet, le préfet de région sera toujours considéré par le Directeur Départemental des Finances Publiques comme un supérieur hiérarchique et non comme un propriétaire auquel il peut exiger des travaux en vertu de l'article 666 du code civil. Nous voulons déterminer le responsable en cas de problème grave qui pourrait intervenir des immeubles non entretenus. À savoir un directeur d'administration qui ne sollicite pas de dépense sur des immeubles vétustes ou un préfet de région qui refuse ces dépenses.*

\*\*\*\*\*

#### **4/ Point d'étape sur la fusion des écoles à l'ENBD de La Rochelle**

Ce compte rendu étant destiné principalement aux agents des Finances Publiques, nous ne faisons qu'un résumé très condensé des interventions sur l'ENBD

Le directeur des douanes est intervenu pour expliquer qu'une entreprise a contesté l'attribution des lots pour la fusion des écoles. En conséquence, le début des travaux devrait prendre plusieurs semaines de retard.

La CGT est intervenue pour rappeler que l'administration des douanes avait expliqué à cette instance que le calendrier était certes serré, mais que les travaux seraient terminés pour septembre 2015. Elle fait part de son inquiétude.

Le directeur répond qu'il doit se rendre au ministère pour discuter de ce sujet et explique que la capacité de l'école pour recevoir des stagiaires pendant les travaux est de 120 élèves.

La CGT rappelle que l'administration s'est engagée à désamianter le bâtiment enseignement sans la présence d'élève. (Cf PV du CHS du 25/09/2013)

Il est fait lecture d'une lettre intersyndicale. [Ici](#)

Le débat s'est tourné sur trois thématiques.

- ❖ Le budget consacré aux travaux avec la crainte pour les représentants du personnel de voir cette enveloppe être réduite par le contexte économique. Le directeur a répondu que l'enveloppe budgétaire pour l'immobilier était toujours fixée à 14 millions d'€ et qu'à ses yeux, il était normal que le budget pour le mobilier ne soit pas connu à ce stade du projet
- ❖ Le devenir de l'école des douanes en tant qu'école de formation des douaniers. Vocation à devenir une école interministérielle voire plus. Le directeur explique qu'à sa connaissance ces craintes sont injustifiées pour l'instant.
- ❖ La perte du statut d'actif pour les enseignants de cette école malgré les promesses répétées de plusieurs directeurs

Un CHS-CT consacré à la fusion de L'école des Douanes est programmé pour 18 novembre 2014.

\*\*\*\*\*

#### **5/Point d'étape sur le C.D.F.P de Rochefort.**

Pendant plus d'une heure, les représentants du personnel sont intervenus sur la situation du Centre des Finances Publiques de Rochefort.

La CGT s'est étonnée de la lenteur des travaux qui ont été sollicités lors du rapport de visite effectuée par les membres du CHS-CT le 13/05/2014. Nous listons une partie des travaux non effectués.

La direction répond que la période estivale peu propice dans le département pour entamer des travaux rapidement et que les lampes sont en cours d'installation.

Nous avons rappelé plusieurs sujets d'inquiétude en termes de sécurité notamment sur la caisse et le circuit des espèces entre le service recevant les régisseurs et la caisse. À cet effet, nous avons de nouveau sollicité l'acquisition d'un compteur de billets.

Nous avons dénoncé l'ergonomie de l'accueil du public qui accentue la nervosité des redevables et rend le travail extrêmement difficile pour les agents affectés à ces services.

Un représentant du personnel (Brigade de renfort EMR) témoigne de ces difficultés. Il explique qu'en pleine torpeur estivale, il a reçu à la caisse pas moins de 80 redevables/jours et détaille les difficultés sociales des particuliers qu'il a reçus. Il cite par exemple le phénomène de rejet bancaire (6 à 7 personnes jours) qui accroît le temps d'attente en réception. Il explique que c'est pour lui un des postes les plus difficiles du département. *À noter que lors de nos HMI plusieurs agents des brigades de renforts EMR nous ont fait part des difficultés de la réception sur le site de Rochefort et de leurs craintes pour les agents sur place.*

La direction répond qu'elle va sécuriser la caisse et que des vitres de protection sont en cours d'installation

La CGT explique **que le compte n'y sera pas** et que c'est un dossier que le département traînera tant que la surface pour recevoir le public ne sera pas augmentée comme le prévoyait un rapport de l'antenne immobilière de Nantes. Elle demande de repenser la totalité de cette zone de réception et considère que la responsabilité de la direction sur ce dossier est directement engagée compte tenu des différentes alertes que notre organisation fait remonter depuis plusieurs mois.

La CGT a demandé des explications sur les conditions des agents du BIL lors de la rupture d'une partie de la canalisation des sanitaires sur le site de Rochefort. Nous avons tenu à rappeler que la direction ne pouvait pas faire effectuer n'importe quelle tâche à ces agents surtout **quand il y'a des risques sanitaires importants**. Le site ayant été fermé quelques heures pour procéder au nettoyage.

\*\*\*\*\*

## Rapport étude thermique 3<sup>ème</sup> étage de Fetilly

L'étude de ce rapport n'était pas prévue à l'ordre du jour de ce CHS-CT. La CGT a donc demandé de l'intégrer à ce niveau. Vous trouverez ce rapport ici

Que dit ce rapport.

*C'est un rapport de 43 pages. Il explique que les agents du troisième étage de ce site se trouvent dans un environnement de travail thermiquement très dégradé. Il précise que sans intervention les agents sont dans des conditions thermiques qui ne respectent pas les normes pendant plus de 500 heures sur une année pleine. Les solutions préconisées sont l'installation d'une climatisation normale ou bien une climatisation dite adiabatique (Peu de consommation d'énergie, respect de l'environnement). Le coût envisagé des travaux étant pour l'une de l'ordre de 60.000 € et l'autre de plus de 150.000 €. À noter que le rapport explique que la toiture ne peut supporter un poids très élevé.*

Le rapport a été financé par le CHS-CT du 24/06/2014 pour un montant de 5400 €.

Ci-dessous vous trouverez un extrait de notre compte rendu de ce CHS concernant ce sujet

*« Dans le cadre du budget de ce CHS-CT, la direction propose de financer l'analyse thermique de cet étage pour effectuer des travaux efficaces et surtout pour apporter un dossier conséquent à la centrale en vue d'obtenir **un financement exceptionnel**. Elle reconnaît par ailleurs son incompétence technique pour expertiser cet étage et ne veut donc pas engager des dépenses inutiles.*

*La CGT soutient cette approche et cette demande budgétaire. Elle rappelle qu'il appartient au CHS-CT de financer ce type d'expertise. Elle demande que les conclusions de cette étude soient transmises aux membres du CHS-CT. »*

La CGT rappelle ce qui avait été dit lors de ce CHS-CT et demande que la direction lui fasse parvenir la réponse de la centrale le plus rapidement sur le choix d'une des deux solutions préconisées par ce rapport. Elle fait part de son inquiétude sur les problèmes structurels de la toiture évoquée par ce rapport.

La direction prend note de nos observations.

**Affaire à suivre**

**6/ Examen des accidents de services**

**7/ Examen des fiches de signalement ou d'agression**

Ces deux points ont été traités en même temps.

Le résumé des fiches se présente sous la forme d'un tableur excel pour préserver l'anonymat des agents tant qu'une enquête ou une demande d'information complémentaire n'a pas été sollicitée par les représentants du personnel.

La CGT a demandé que la direction soit plus précise dans le descriptif des agressions.

.\*\*\*\*\*

**8/Questions diverses**

La CGT est intervenue sur trois points à savoir :

Au cours du CHS-CT du 24/06/2014 nous avons fait une demande d'éclaircissement sur l'utilisation de cigarette électronique à l'intérieur des bureaux. La direction avait alors expliqué qu'elle ferait une note en rappelant les textes en vigueur et précise qu'elle se renseignera auprès de la centrale sur ce sujet. Nous sommes donc revenus à la charge sur ce point. La direction explique qu'une note de service est en cours de rédaction.

\*\*\*\*\*

**Le CHS-CT a débuté à 9h00 pour se clôturer à 18h00 avec une pause méridienne d'une heure.**